

## «LA MILICE SUISSE – OU: CE SONT LES CITOYENS QUI FONT L'ETAT»

Berne, 21. juin 2019

Discours d'Oliver Zimmer, Professeur ordinaire d'histoire moderne à l'université d'Oxford, lors de la «Journée des assureurs» 2019.

*Seul le texte prononcé fait foi.*

---

Merci de m'avoir invité à cette « Journée des assureurs ».

Un grand merci, monsieur Dörig, d'avoir dressé un tel portrait de moi.

Au début de votre discours, vous avez utilisé une expression que je souhaite reprendre.

Il s'agit de la « prière pour l'UE » à laquelle mon collègue, Thomas Maissen invite les Suisses. Sur le fond, cette invitation à la prière s'accorde parfaitement avec notre thématique du jour, et ce pour deux raisons.

Premièrement, la recherche du salut et la terminologie qui l'accompagne reviennent sur le devant de la scène, y compris dans le cadre de la politique européenne. Rappelez-vous la remarque de Donald Tusk sur la place spéciale en enfer réservée aux promoteurs du Brexit : « a special place in hell », comme il l'a formulé dans son anglais hésitant.

C'était de l'humour, me direz-vous. Moi non plus, je n'ai pas pu m'empêcher de sourire lorsque le président du Conseil européen a joué les oiseaux de mauvais augure en invoquant le diable devant les caméras. Pourtant, le choix des métaphores n'a rien d'arbitraire. Celui qui connaît les futurs occupants de l'enfer doit se savoir très proche du seigneur du ciel et de la terre. Pas de diable sans dieu.

Il y a encore une autre raison pour laquelle cette « prière pour l'UE » correspond très bien à notre sujet du jour. Cela concerne les relations que la Suisse entretient avec l'Union européenne. Dans le cadre d'un débat sur la milice suisse, ces relations doivent absolument être thématisées, et cela sans tabou ni réserve. J'ai bien conscience que certains politiciens ont tendance à laisser patienter l'éléphant européen dans l'antichambre. Naturellement, je comprends très bien cette interdiction d'accès. Or, outre ses nombreux avantages, chaque profession a également quelques inconvénients. Dans mon métier, il faut savoir aimer les éléphants. Sinon, on s'ennuie assez vite.

Encore une dernière remarque et j'entre dans le vif du sujet :

contrairement à nombre de personnes ici présentes, je ne suis pas un expert des questions touchant le système de milice au sens strict. Mon dernier domicile fixe en Suisse remonte à plus d'une vingtaine d'années. La journée d'aujourd'hui est donc pour moi également l'occasion d'approfondir mes connaissances en la matière en discutant avec les spécialistes du sujet.

Néanmoins, cette thématique est trop importante pour notre pays pour la laisser aux seules mains des politiciens et des experts. De plus, cela ne peut pas faire de mal de considérer de temps en temps les choses depuis une autre perspective, avec un regard extérieur. Comme profane en milice suisse, je vais essayer d'éclairer l'importance du système de milice sous un angle thématique assez large. Je m'intéresse à la naissance des Etats-nations ainsi qu'au développement des mouvements et idéologies libéraux et démocratiques. Ces sujets sont importants pour notre question du jour. Il en va de même pour mes travaux actuels sur les questions d'accélération, ceux sur l'émergence d'une conception moderne du temps ou sur l'application de la philosophie de l'histoire dans le libéralisme moderne.

\*\*\*

La question de départ est claire : en quoi consiste exactement le système de milice ?

D'après Gerhard Schwarz, il s'agit du « concept républicain en vertu duquel les citoyennes et les citoyens peuvent non seulement élire des représentants et voter, mais ils ont également la possibilité de prendre des responsabilités exécutives au sens large au niveau de leur communauté et de l'Etat ». C'est d'ailleurs ce que l'on attend d'eux dans une certaine mesure. Andreas Müller parle de la « concrétisation de l'idéal d'une participation citoyenne active ».

Pour résumer, on pourrait dire : **dans le système de milice, ce sont les citoyens** – dans le dialogue avec les politiciens professionnels et les experts issus du monde scientifique et des administrations – **qui font l'Etat**. La vie, y compris la vie quotidienne, s'en trouve ainsi fortement politisée : pas dans le sens de l'appartenance à un parti ou à un autre ; plutôt dans celui de l'élévation de la société civile en une force politique. Ceci est inhabituel – tout au moins dans une ampleur telle que celle observée en Suisse.

Le terme de république vient du latin *Res Publica*. Le système de milice prend en quelque sorte la république au mot.

La particularité du système de milice réside dans **l'étroite imbrication de la société civile et de l'Etat**. Les **frontières entre société civile et Etat** sont ici bien plus perméables que dans des sociétés où la vie publique est davantage le fait de professionnels. En Suisse, les acteurs de la société civile participent à la construction de l'Etat. La maxime selon laquelle ce sont les citoyens qui font l'Etat est ici bien plus qu'une simple figure de rhétorique.

Dans les pays où le pouvoir est détenu par les politiciens professionnels et l'administration, la délimitation entre société civile et Etat est au contraire beaucoup plus claire. On pourrait également dire que l'Etat y a la société civile, médias compris, bien en main. Les conflits politiques y sont plus rares que dans l'Etat à la Suisse composé de citoyens politisés. Par contre, lorsqu'ils éclatent, les conflits sont alors bien plus profonds.

Outre la société civile, une deuxième notion joue un rôle important dans la discussion scientifique sur le système de milice. Il s'agit de celle du capital social.

Si pour la société civile, c'est l'instance intermédiaire qui fait le lien entre l'individu et l'Etat, pour le capital social, il s'agit des relations sociales sur lesquelles la confiance peut s'établir. Les Etats libéraux efficaces s'appuient sur une société civile forte dotée d'un capital social riche. L'un ne va pas sans l'autre. La société civile et la confiance sociale grandissent et meurent ensemble.

Le politologue Markus Freitag a montré que le système de milice accroît le capital social. Cela signifie qu'il favorise l'émergence de réseaux sociaux et que, par conséquent, il stimule la confiance sociale. La confiance stimule la coopération et réduit les frais de coordination et de transaction. Freitag écrit à ce sujet : « Un niveau élevé de confiance sociale facilite la passation d'accords, car il n'est pas nécessaire de convenir de chaque petit détail. »

L'économie du pays aussi tire profit du système de milice. D'après l'économiste Bruno S. Frey, « les démocraties participatives, c'est-à-dire celles où le peuple exerce une influence directe sur les décisions politiques » ont de meilleurs résultats économiques que les « démocraties purement représentatives ». Les cantons suisses davantage organisés selon un système de démocratie directe enregistrent en moyenne un « revenu par habitant supérieur » à « ceux où la population dispose de possibilités de participation moindres ».

Dans une démocratie de milice, non seulement la quote-part de l'Etat et la bureaucratie sont un peu plus faibles que dans les systèmes purement représentatifs, mais les citoyens y sont plus heureux. Ils sont plus heureux que ceux qui élisent tous les quatre ou cinq ans un nouveau parlement et un nouveau gouvernement avant de se cantonner encore une fois à un rôle passif. Ils sont davantage satisfaits de leur sort parce qu'ils se font davantage confiance les uns les autres.

D'après Markus Freitag et ses coauteurs, le système de milice a de nombreux autres avantages. Par exemple, une forte propension à fournir un travail bénévole dans le système de milice se traduit par un faible taux de chômage. En outre, un volontariat élevé permet de réduire comparativement la contribution de la prévoyance vieillesse publique. Le troisième constat de Freitag porte sur la démocratie directe : elle exerce un effet positif sur l'engagement bénévole des Suisses au sein des associations. C'est la raison pour laquelle Freitag la désigne comme un élément essentiel contribuant à l'extension de la société civile en Suisse.

Pourtant, le système de milice est depuis quelques temps soumis à de fortes pressions. Monsieur Dörig en a déjà évoqué les principales : professionnalisation et individualisation de la société, centralisation de l'Etat et expansion du secteur public dans l'économie privée. Même le recul de la participation relevant de la démocratie directe exerce une pression sur le système.

Dans certains secteurs économiques, le travail de milice semble aller moins de soi qu'avant. Celui qui veut conserver son poste ou pense à sa carrière peut estimer risqué de faire partie de la commission scolaire ou du conseil communal. Les organisations professionnelles considèrent le droit de regard de la démocratie directe de plus en plus comme un facteur d'insécurité dans le cadre des négociations économiques avec l'UE.

Markus Freitag diagnostique des « signes sérieux d'un déclin de la société civile suisse ». Cette tendance transparaît également dans le recul du nombre de création d'associations et dans une sous-représentation de la jeunesse au sein des organisations de la société civile.

De nos jours, les communes ont souvent du mal à trouver des personnes qualifiées pour assumer des fonctions exécutives et des mandats dans des commissions. Dans certaines communes, les conseillers municipaux sont élus d'office faute de concurrents. Quant au Parlement fédéral : il s'agit aujourd'hui dans les faits d'un parlement professionnel.

\*\*\*

Tous ces développements signifient-ils que le système de milice a atteint ses limites ? Une telle conclusion serait précipitée. Bien plus : elle serait dangereuse.

Mon principal argument est le suivant : un pays qui donne à ses concitoyens la possibilité d'être des acteurs majeurs en leur permettant de participer activement à la construction de l'Etat est forcément doté d'un grand nombre de qualités, y compris à l'époque de la mondialisation. Je souhaite mettre en avant quatre de ces points forts.

Le premier consiste dans une **attitude critique à l'égard du système**. Considérer le système d'un œil critique n'a rien de négatif, bien au contraire. Une démocratie vivante se nourrit des critiques de ses citoyens.

C'est peut-être là le sens profond de cette culture politique que l'on appelle un peu abstraitement le système de milice : la compréhension empreinte de sagesse en vertu de laquelle l'Etat ne doit pas son existence à un système, à aucun système d'ailleurs ni à aucune théorie. Il la doit à un dialogue entre des individus issus des domaines les plus divers. Par dialogue, on entend : une discussion civilisée, obéissant à des règles.

Pour simplifier, on pourrait dire que la vie publique ne naît pas dans des salles de séminaires climatisées, mais sur le terrain dans les débats publics. L'Etat n'y est pas considéré comme une œuvre d'art. L'Etat y apparaît comme une œuvre en devenir, a *work in progress*.

En d'autres termes : le système de milice repose sur la maxime du sage selon laquelle il n'y a pas de système parfait, ni d'Etat parfait, et qu'il ne pourra jamais y en avoir dans une société libérale. Et comme il en est ainsi, nous le créons alors nous même, imparfaits comme nous sommes aussi – avec le maximum de participation et de responsabilité individuelle ; en faisant confiance à notre propre expérience et à celle des autres.

Le système de milice applique ainsi le sage constat d'Emmanuel Kant : ce dernier considère que l'homme est taillé dans du bois tordu. Ce bois tordu, c'est la matière première que les mandarins ou les leaders économiques bardés de diplômes ont en commun avec les gens dits ordinaires.

Parlons de bois tordu : lorsqu'une année particulièrement froide, Oxford se réveille avec quatre centimètres de neige et que les habitants se plaignent des trottoirs gelés, cela n'empêche pas les politiciens locaux de dormir. En effet, ils peuvent alors invoquer une erreur du système. Il y a quelques années, suite à une paralysie du trafic provoquée par la neige, d'aucuns avaient déclaré que l'Etat central n'avait pas acheté assez de gravillons ; il n'avait donc pas été possible d'en étaler dans les quartiers verglacés. Mais la commande pour l'année suivante était heureusement déjà validée.

En vérité, dans les villes comme Oxford, le déneigement reste un problème théorique. Et lorsque les gens se cassent une jambe sur les trottoirs verglacés, alors ce sont les services de santé publique qui interviennent. Avec le John Radcliffe Hospital, Oxford a un important hôpital universitaire à sa disposition. Par conséquent, en ce qui concerne la guérison des fractures, notre situation est favorable et concevable. Le maire n'a pas de souci à se faire pour sa réélection. La seule chose qui pourrait menacer son poste, ce sont des bouleversements dans la structure idéologique de la nation.

Même si le système de milice n'est bien évidemment pas parfait, c'est néanmoins un système excessivement moderne en dépit de ses défauts. Il est moderne également parce qu'il ne conçoit pas l'Etat comme un corps étranger, mais comme une entreprise civile et démocratique. Pas comme un royaume pour la survie duquel, il faudrait prier ; mais pas non plus comme une crapule que l'on peut rendre responsable de tous les maux.

Pour répondre à la question si nous pouvons encore nous permettre de maintenir le système de milice dans un monde globalisé, j'ai envie de reprendre le commentaire de Winston Churchill sur la démocratie : « *Democracy is the worst form of government – except for all the rest.* ». Mais j'en conviens volontiers : être Suisse, c'est exténuant ! En tant que Suisse de l'étranger avec un passeport britannique, les choses sont bien plus simples pour moi.

Le deuxième point fort du système de milice consiste dans **l'affirmation du principe du lieu**.

Je pense d'une part au lieu au sens géographique. C'est à dire à la conception selon laquelle les sociétés humaines ont davantage affaire avec des lieux qu'avec des espaces géométriques. La majorité d'entre nous, nous passons notre vie – soyons honnêtes – non dans l'espace, mais dans certains lieux : du hameau à la commune, de la région à la nation, de la rédaction du journal à la salle de séminaire, de l'association féminine de Berne au club de discussion de Zurich-Hottingen.

Avec le principe du lieu, je pense encore à une seconde chose : à savoir aux connaissances et à l'expérience des individus. Le rapport au lieu se réfère ici à ce que le sociologue Karl Mannheim a appelé **la place dans la vie**. Les citoyens d'un pays se distinguent aussi en ce sens les uns des autres : ils ne sont pas dans les mêmes situations, assument des rôles et exercent des professions différentes, ont des identités différentes. Dans un Etat fonctionnant avec une milice, ces différences sont comptabilisées dans les actifs. **Elles ne sont pas traitées uniquement comme des données statistiques significatives, mais considérées comme une richesse, un fond commun de connaissances.**

Cette pondération du principe du lieu traduit l'acceptation tacite d'une vision essentielle. Elle exprime le fait qu'il n'y a pas de réalité en tant que vérité unique et indivisible - sauf au ciel et en prière. Là, elle y trouve sans aucun doute sa justification. Ce qu'il y a ici-bas, ce sont les réalités des hommes qui se sont formées ici et là.

Cette conception de l'Etat se manifeste notoirement à plusieurs niveaux en Suisse. D'une part dans le fédéralisme et dans l'autonomie prononcée des cantons et des communes ; même si beaucoup de choses ont manifestement changé en la matière ces dernières décennies. Je tire ces informations des journaux. Vous le savez par l'expérience du terrain.

S'il y a un domaine où le double rapport au lieu se manifeste de manière nette, c'est bien dans l'octroi de la nationalité suisse. Les juristes dans la salle pourront me corriger, mais d'après ce que je sais, la nationalité suisse est encore aujourd'hui fonction du droit de cité. Un étranger n'acquiert pas directement la nationalité suisse, il lui faut faire un détour par le droit de cité communal. Ce sont les communes qui ont le dernier mot en matière de naturalisation. En Suisse, la nationalité est indissociable du droit de cité. Cela m'amène à dire que les communes suisses sont les gardiens du Graal de la nation.

S'agit-il là d'un système parfait ? Pas du tout. En Suisse, la procédure de naturalisation contient une certaine part d'arbitraire. En effet, ce n'est pas pareil si un candidat à la naturalisation dépose sa demande dans une grande ville ou dans une petite commune. Dans nombre de villes, les naturalisations relèvent du domaine des compétences de l'exécutif et de l'administration. Dans les petites communes, c'est en revanche l'assemblée communale qui décide. Il y a donc parfois des inégalités de traitement.

La question déterminante c'est de savoir si cette pratique est plus favorable à l'intégration des individus que la naturalisation par décision administrative. Je ne saurais répondre à cette question par un oui ni un non sans équivoque. Ce qui est clair, en revanche, c'est que ce mélange de droit de cité et de droit national des citoyens reflète la version suisse de la citoyenneté. La citoyenneté n'est ici jamais définie de manière purement juridico-abstraite, mais toujours politico-pratique. Pourquoi est-ce ainsi ? Parce qu'elle obéit au double principe du lieu de vie et de la place dans la vie.

Le troisième point fort du système de milice consiste dans le fait de casser les « **chambres d'écho** », de les étouffer dans l'œuf.

Certains d'entre vous, vous êtes membres de telles chambres d'écho. Soyons honnêtes : ne sommes-nous pas particulièrement contents lorsque nous rencontrons des personnes qui partagent nos points de vue ; surtout lorsqu'elles nous expliquent merveilleusement bien les raisons pour lesquelles nous avons toujours eu raison ? Or, d'un point de vue politique, ces chambres d'écho représentent un gros problème. Ce problème n'est d'ailleurs pas nouveau. En touchant à tous les domaines de la vie, l'Internet l'a exacerbé.

Un jour, j'ai décidé que je n'avais pas le temps de m'occuper de Facebook ; pas plus que de Twitter. Parfois, pourtant, je passe quelques minutes à consulter les comptes Twitter de politiciens. C'est possible puisqu'ils sont accessibles à tous. Je ne parle pas des comptes Twitter des hommes et femmes d'Etat, car ils sont gérés par leurs collaborateurs et n'ont donc aucun intérêt. Je parle des comptes Twitter de parlementaires ordinaires de partis divers et variés. Ils obéissent tous au même modèle : ils applaudissent et transfèrent les contributions qui reflètent leur propre vision des choses, ignorent les autres ou s'en moquent (dans le meilleur des cas) ; les exceptions confirmant la règle.

Que certains instituts universitaires se prétendent des précurseurs idéologiques, nous nous y sommes presque habitués. Ce qui est plus inquiétant, c'est que même des quotidiens de renom présentent une vision étriquée de thèmes pourtant clés. Les chambres d'écho des médias semblent s'être plutôt consolidées avec l'Internet. Nombre de journaux ou de magazines cultivent une représentation partielle de certaines grandes questions. D'autres conservent un chroniqueur ou une chroniqueuse connu-e pour leurs opinions divergentes. En effet, trop d'homogénéité est en contradiction avec la prétendue ouverture au monde. En la matière, le chroniqueur déviant sert souvent d'alibi. Les chroniqueurs alibi sont un phénomène de notre époque de chambres d'écho, et non un moyen de vaincre ces dernières.

Les chambres d'écho sont une insulte au principe de la société civile, car elles empêchent l'émergence d'une confiance en l'autre. Markus Freitag nous explique cette notion : la confiance dans ce qui nous est proche, dans ce qui nous est connu, consiste en la confiance dans les amis ou les membres de sa propre famille ; la confiance dans l'inconnu, dans l'autre, c'est la confiance entre des citoyens d'origines différentes. Les différences peuvent être sociales, culturelles, géographiques, nationales ou philosophiques.

Il va de soi qu'une communauté nationale dépend essentiellement de la confiance dans l'autre. On peut partir du principe qu'on fait confiance à ses amis ; en général, on fait aussi confiance aux propres membres de sa famille. Pour ce qui est de la confiance dans l'autre, la situation de départ est tout autre : faire confiance à l'autre n'a rien d'une évidence. Nous en prenons conscience chaque jour un peu plus à notre époque de flux migratoires à l'échelle mondiale.

Un système de milice dynamique génère énormément de confiance dans l'autre. Le réseau associatif, le travail bénévole dans le cadre de la politique communale et de l'administration, le système de formation duale ou la démocratie directe sont autant d'occasions de créer des relations de confiance entre des personnes qui ne se connaissent pas.

Dans l'idéal, les contacts noués lors de l'activité exercée au sein des associations et de l'assemblée communale débouchent sur de belles amitiés. Mais ce n'est pas nécessaire ; car, la confiance dans l'autre n'implique pas une intimité. Il n'est même pas nécessaire de s'apprécier ni d'avoir des affinités. La confiance dans l'autre relève davantage du caractère prévisible de la relation. On croit savoir ce que l'on peut attendre de l'autre. Les avantages de ce type de confiance vont donc bien plus loin que le simple aspect économique.

Une quatrième force du système de milice est en étroite relation avec le regard critique à l'égard du système, que j'ai évoqué au début. Il s'agit de la croyance dans le **déterminisme du changement sociétal**, dans le fait qu'il n'y a pas d'alternative. Celui qui a été socialisé dans un système de milice a du mal avec cette idée.

La pensée en catégories relevant du déterminisme est ancienne. Nous la retrouvons dans le rapport au temps circulaire de l'antiquité. Mais nous retrouvons cette pensée surtout dans les philosophies de l'histoire modernes. Elle a influencé le mouvement libéral comme le mouvement socialiste. Pour elle, l'évolution sociale a une finalité. Au fond, il s'agit d'une promesse de salut sous un habit laïque. Tôt ou tard, la grande dialectique historique dans les luttes de classe des nations industrielles se dissipera ; alors, une société mondiale sans classe deviendra enfin réalité ; la fin de l'histoire sera alors un fait. Telle est grosso modo la variante marxiste de cette vision des choses.

La version libérale est développée dans le livre de Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire*. Un libéralisme messianique s'y exprime. Nous en retrouvons des bribes dans nombre de journaux renommés, sorte de musique de fond intellectuelle. Je présume qu'il s'en trouve aussi dans votre quotidien de référence. Le message est pratiquement toujours le même : le train du progrès roule dans une certaine direction ; il faut prendre le train en marche ; il n'y a pas d'alternative ; car un train rapide ne s'arrête que dans les gares principales, sinon ce serait un train régional. Celui qui ne veut pas sauter dans le train rapide, personne ne peut l'aider.

Les politiciens qui pensent et agissent en catégories relevant du déterminisme s'attribuent une formidable toute-puissance. En effet, là où il n'y a apparemment pas d'alternative, toute résistance est vaine. La construction du déterminisme fait ici office d'arme idéologique. Brandir cette arme, c'est repousser chaque objection comme expression d'une surexcitation populiste.

La participation démocratique n'est pas très utile à celui qui pense en catégories de progrès relevant du déterminisme. Ce n'est pas une polémique. C'est bien attesté historiquement. Dans les Etats autoritaires, ce n'est pas le peuple qui gouverne, mais un parti ou un clan.

\*\*\*

Pour conclure, je me pose surtout une question : comment amener les Suisses à prendre la crise du système de milice au sérieux ?

Il faudrait peut-être souligner plus souvent que la Suisse est au fond un pays vraiment « cool ». Elle est « cool » parce qu'elle incarne un principe révolutionnaire. Elle est aux antipodes d'un monde de plus en plus aseptisé et dépolitisé. A une époque où les gouvernements et les hauts fonctionnaires cherchent le salut dans le transnationalisme institutionnel, le non-conformisme « *made in Switzerland* » s'affirme de nouveau plus fortement. Cela en dérange beaucoup. Cela dérange même parfois énormément ; et, comme nous le savons tous, pas uniquement à Bruxelles.

La Suisse semble aujourd'hui tout aussi subversive qu'en 1848. Elle est subversive parce qu'ici, ce sont les citoyens qui font l'Etat. Pour ceux qui savent toujours à l'avance quelle est la destination, quelle doit être la destination, la Confédération est une source d'irritation. Un pays tout ce qu'il y a de plus déviant. Ce jugement se retrouve dans le reproche qui nous est fait de ne prendre que la meilleure part du gâteau.

Bien évidemment, ce ne sont pas les gentils Suisses qui sont responsables de cette déviance. Encore moins, comme depuis toujours, leurs chefs d'entreprise, professeurs et écrivains entrepreneurs. Même si ceux-ci devenaient chaque jour un peu plus lisses, cela ne changerait rien : notre pays n'est pas fait pour un tel aérodynamisme. Il reste un pays très accidenté et crevassé. Un caillou dans l'engrenage du conformisme qui sévit au niveau mondial.

Le caractère têtu de ce pays demeure perceptible. Notamment grâce au système de milice. Car le système de milice se nourrit de la participation politique. Il se nourrit de l'engagement de chacun. « Celui qui taille dans les droits populaires scie la branche de la société civile. » Cette phrase n'est pas de moi. Je plaide « non coupable ». Elle est de Michael Freitag, que j'ai déjà cité à plusieurs reprises.

Le système de milice politise les citoyens. Ce n'est en soi ni populiste, ni rétrograde. Je dirais plutôt que c'est libéral et démocratique. Du point de vue historique, c'est un cadeau du mouvement démocratique. A l'époque, à

la fin du 19e siècle, la Suisse est passée d'une république formelle à une vraie république : à une *Res Publica*. Ce n'est pas un mythe. Plutôt quelque chose que l'on souhaite aujourd'hui oublier dans certaines régions. Je pense que l'on devrait l'accepter. On devrait y repenser davantage. A quoi ? A la compréhension républicaine de la notion de liberté.

Après la guerre du Sonderbund, il était évident pour la majorité des contemporains que la Suisse n'aurait un avenir que comme pays avec une organisation décentralisée. A l'époque, certains politiques auraient souhaité s'en remettre à une instance supérieure. Ce souhait, ils l'ont exprimé indépendamment de la ligne de leur parti. A la maison ou à l'église, plutôt en silence que dans les colonnes d'un journal ou depuis la chaire de l'orateur.

Car le système de milice adresse en permanence un message à ses citoyens. Ce dernier martèle : ce type d'Etat n'existe que tant que vous, les citoyennes et les citoyens, vous vous y reconnaissez, tant qu'il reste en accord avec vos convictions. Si cette adhésion devait se volatiliser à force de prier pour l'UE, alors ce serait la fin de l'Etat des citoyens.

Je conclurais sur une citation de Thomas Hürlimann. Comme écrivain, il pense que la pratique de la démocratie remonte à la tragédie antique :

« Considérons la chose suivante : la démocratie qui est comprise par tous comme la domination de la majorité trouve son origine dans l'individu, dans le « citoyen majeur ». C'est de lui qu'il s'agit. C'est lui qui s'est opposé à la masse ivre des boucs dansants et qui a pris la parole. Parfois de concert avec le chœur, parfois contre le chœur, qu'il s'agisse d'un événement, des dieux, des lois, de la vérité, il exprimait toujours des antagonismes, des contraires irréconciliables. »

Je vous remercie de votre attention.